

Formation Continue des Entraîneurs – La Réunion



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

Les entraîneurs de Natation (Maîtres-Nageurs Sauveteurs) doivent, tous les deux ans, faire une mise à jour de leurs diplômes fédéraux et tous les 5 ans de leur diplôme d'état.

PUBLIC & PERIODICITE

- Pour le maintien des acquis en entraînement tous les 2 ans.

Les années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Diplômes	Brevet Fédéraux
Durée	21 heures
Programme	3 journées : MAINTIEN DES ACQUIS = mise à jour des compétences en entraînement



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation continue vous apportera les compétences en lien avec votre niveau de Brevet Fédéral.

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de présenter la filière aquatique
2. Être capable de mobiliser ses connaissances afin de développer la réforme de la formation en natation
3. Être capable de mobiliser les nouvelles techniques pédagogiques, les nouvelles méthodes d'entraînement afin d'optimiser la préparation des nageurs.



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) Bretagne a été habilité pour dispenser cette formation.

E.R.F.A.N. Bretagne

9 Rue Léo Lagrange - 35131 – CHARTRES DE BRETAGNE

Tel : 02 99 67 03 58 / 06 71 19 24 58

SIRET : 34 23 83833 000 49 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : <http://bretagne.ffnatation.fr/script/index.php>

Email : erfanbretagne@gmail.com

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923



DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	21 Heures
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre

FC des entraîneurs	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Être capable de présenter la filière aquatique	3 h	0 h	0
Être capable de mobiliser ses connaissances afin de développer la réforme de la formation en natation	4 h	0 h	0
Être capable de mobiliser les nouvelles techniques pédagogiques, les nouvelles méthodes d'entraînement afin d'optimiser la préparation des nageurs	14 h	0 h	0
Total général	21 heures	0 heure	0 heure

HORAIRES DE FORMATION

Journée type : 9h00 à 17h30

EMPLOIS DU TEMPS PREVISIONNEL DE LA FORMATION

	Vendredi 3 Novembre	Samedi 4 Novembre	Dimanche 5 Novembre
Matin 9h00 – 12h00	La formation du nageur La réforme de la formation du nageur	Projet de club, projet de performance	Une vision de la performance
Déjeuné 12h00 - 13h30			
Après Midi 13h30 – 17h30	Le suivi des centres d'entraînement Le BPF	Le Haut Niveau Retour du Futuoka	La préparation physique Bilan des 3 jours (1h)
Diné 19h00 – 20h30			
Soirée 21h00 – 22h30	Activité Cohésion		

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 30 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

Piscine de Saint Paul – La Réunion – 57 Rue Gabriel Guist'hau Plateau-Caillou – 97460 Saint Paul

Centres aquatiques pédagogiques

Piscine de Saint Paul – La Réunion



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.** La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée



2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

1. Bassin de natation de 25 mètres au sein de la ville de Redon
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
3. Matériel de sauvetage

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Matériel de secourisme

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans de fin de formation : entre le stagiaire et l'ERFAN
2. Attestation de présence
3. Transmettre les documents nécessaires à la Fédération Française de Natation (INFAN) afin qu'elle puisse valider la mise à jour du diplôme sur Extranat.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Chaque candidat à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

1. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la ERFAN Bretagne, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
2. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Prise en charge dans le cadre d'une action collective avec l'OPCO

Statut du candidat	Coût total de la formation (horas frais annexes)	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire (hors frais annexes)
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
FC des entraîneurs	445	400	A définir pour chaque stagiaire	45€	445€

Les frais annexes correspondent aux repas et à l'hébergement

Les autres frais (déplacements, frais personnel, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

[Contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

✓ [CPF / CEC](#)

[CPF de Transition Professionnelle](#)

[PEC - Parcours Emploi Compétences](#)

[PEC Sésame](#)

PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant

✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)

✓ [AGEFIPH](#)

✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

[PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO

[CPF de transition professionnelle](#)

✓ Plan de Développement des Compétences

✓ Action individuelle - OPCO

✓ FNE

✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com
Référent administratif	LE BIAN Claudia	Tel : 02.99.67.03.58	Mail : com.bretagne.natation@wanadoo.fr
Référent FOAD	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com
Référent PSH	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Satisfaction Organisation de la formation	Conformité du programme réalisée avec le prévisionnel	Taux de satisfaction des stagiaires
---------	---------------------	----------------	---	---	-------------------------------------

Première session pas encore d'indicateurs